

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6-77/2020**

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage : 11 décembre 2020

Objet : Décision Modificative n°3 – Budget principal 2020 – M14.

L'an deux mil dix-vingt et le dix-sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès.

Excusés : SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne – GARO Carine.

Absents :

Procuration : SALATA Philippe à AUROUX François – VANDECASTEELE Corinne à BABILLON Agnès – GARO Carine à ANGE Josianne.

Sylvie MANGIONE a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- ◆ Vu la délibération n° 14-2020 du Conseil Municipal en date du 2 mars 2020 approuvant le Budget Primitif – M14,
- ◆ Vu la délibération n° 48-2020 du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2020 portant décision modificative n°1 pour le budget principal M14,
- ◆ Vu la délibération n° 57-2020 du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2020 portant décision modificative n°2 pour le budget principal M14,

Considérant que, l'opération 01/2014 pour la réfection des allées du cimetière n'avait pas reçu de crédits en début d'année et qu'il y a lieu d'abonder cette opération au compte 2151 à hauteur de 8 656€ pour la réfection d'une des allées du cimetière.

Considérant que, l'opération 76 pour la rénovation de la place de la mairie connaît un dépassement de crédit à hauteur de 2 246 € en raison de prestations supplémentaires et qu'il il a lieu d'abonder le compte 2313 à hauteur de 2 246 €.

Considérant que, pour financer l'augmentation de ces deux opérations, l'opération 71 de rénovation de la mairie au compte 2313 est diminuer à hauteur de 9 306 €.

Considérant que, un mouvement comptable sur une opération d'ordre d'investissement compte 28188 à hauteur de 1 596 € et une dépense de fonctionnement au 60613 pour l'équilibre.

Considérant que, le tableau ci-dessous récapitule le mouvement :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 01/2014 : Réseaux de voirie	8 656,00	28188 (040) : Autres immobilisations corp	1 596,00
2313 (23) - 71 : Constructions	-9 306,00		
2313 (23) - 76 : Constructions	2 246,00		
	1 596,00		1 596,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60613 (011) : Chauffage urbain	-1 596,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incc	1 596,00		
	0,00		
Total Dépenses	1 596,00	Total Recettes	1 596,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°3 pour le budget principal M14 2020 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 18 décembre 2020

**Le Maire
Fabrice LARUE**

